

STAGE FÉDÉRAL DEPARTEMENTAL

INVITATION

SEGPA

Les rapports sur la grande difficulté scolaire (novembre 2013) et sur les EREA (septembre 2013) ont mis en lumière le travail réalisé au sein des EGPA.

A l'heure où le ministère est sur le point de dévoiler son projet de réforme des SEGPA et discute sur le devenir des EREA, prenant appui ou prétexte de ces rapports, nous proposons de clarifier les enjeux et les objectifs de ces réformes. Structures particulières, les enseignements adaptés se fondent sur l'intervention de différents personnels. Aussi les différents syndicats de la FSU peuvent apporter des éclairages singuliers et communs à leur devenir.

Connaître et prendre appui sur le cadre réglementaire existant permettent de mieux comprendre les évolutions qui seront proposées. C'est dans ce sens que nous dresserons un tableau synthétique des textes en vigueur et présenterons le projet de nouvelle circulaire.

Mettre en perspective les situations actuelles et celles à venir est nécessaire pour permettre la clarification des revendications à porter.

Ainsi en échangeant sur les difficultés de nos métiers, sur nos conditions de travail, sur nos réussites et nos besoins, nous pourrons faire émerger nos demandes, nos exigences et nos souhaits. Par ce travail, nous construirons une feuille de route académique pour montrer notre ambition pour les EGPA et ses personnels au service des élèves en grande difficulté.

Organisation de la journée :

Matin: Nouvelle circulaire SEGPA

9H-9H30 : Accueil - Café

9H30-12H30 :

Présentation du nouveau texte, des changements et des incidences.

Mise en perspective avec nos pratiques.

Repas

Après-Midi: Construire les revendications

13H30-16H30 :

Echange sur les difficultés, situations, points communs et besoins

Elaboration de nos revendications et actions pour défendre l'ASH au service des élèves les plus fragiles et dans le respect des personnels

JEUDI 5 NOVEMBRE 2015 9H-16H30

Local FSU, Maison des syndicats 97 Place de la caserne Bosquet -40000 Mont-de-Marsan











INSCRIPTION AU STAGE

Pour les titulaires de la fonction publique d'État, la demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de son chef de service, de son chef d'établissement ou de son IEN un mois avant le stage. Cette demande doit donc être déposée avant le

LUNDI 5 OCTOBRE 2015 (3)

Cette autorisation est de droit. Chaque agent, titulaire ou non, a droit à 12 jours maximum par an. Le stage est ouvert aux non-syndiqués mais leurs frais ne seront pas remboursés.

Modèle d'autorisation (à reproduire à la main)

NOM.Prénom.. Grade ou fonction . Établissement.

à- Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service (1).

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le

Jeudi 5 novembre 2015 (3)

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à MONT-DE-MARSAN.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009).

A	 	
Le	 	
Signature		

- (1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.
- (2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".
- (3) Ne la faites que pour le(s) jour(s) où vous travaillez.

MERCI DE BIEN VOULOIR ENVOYER UN MESSAGE A

egpa.fsu.aquitaine@orange.fr

pour prévenir de votre inscription

(indiquez nom, prénom, fonction, établissement, courriel)









